

Jean-Paul Sartre  
29, boulevard Edgar Quinet  
75014 Paris.

Paris, le 3 Novembre 1974,

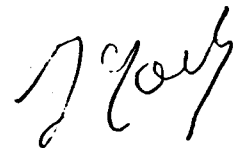
Monsieur le Juge,

Je soussigné, Jean-Paul Sartre, je vous demande l'autorisation d'avoir un entretien avec le prisonnier Andréas Baader, à qui je désire poser quelques questions essentielles pour la compréhension du monde des années 70: la conception de l'action révolutionnaire, l'idéologie qui la sous-tend, les effets principaux qu'on en escompte.

Je ne sais pas assez l'allemand pour me passer d'un traducteur. Je vous propose, Monsieur le Juge, la présence à mes côtés, pour assumer la traduction, de mon ami Daniel Cohn-Bendit.

Avec mes salutations distinguées.

Jean-Paul Sartre,



Je tiens la réponse du procureur à ma demande de rencontrer Andreas Baader dans sa prison pour insultante et de mauvaise foi, ce qui n' était pas nécessaire.

J' ai dit et je le répète que je désirais de m' entretenir avec un membre de l'armée rouge pour tirer au clair les intentions profonds de ce mouvement. Je souhaitais également éclaircir dans quelles conditions sont détenues les membres de l' armée rouge ce qui devient tout au plus nécessaire après la mort en prison de Holger Meins.

Que ces intentions clairement affirmées puissent tombées sous la coup de la loi et être assimilées au "soutient à une association de malfaiteurs" voilà qui jette un jour inquiétant sur les institutions de l'Allemagne fédérale.

On comprendra que je m' abstienne de commenter l'hypothèse gratuite, absurde, concernant les risques que j' encourrait en rendant visite à un détenu, et que je tiens l' argument avancé ici par le procureur pour purement dilatoire.

Enfin, concernant le choix de Daniel Cohn-Bendit pour servir d' interprète dans cette conversation avec Andreas Baader il me semble doublement justifié par la parfaite connaissance qu'a Cohn-Bendit des questions dont on pouvait débattre et par l' amitié personnelle qui nous lie.

A Paris, le 20 novembre 1974

Jean-Paul Sartre